

Date 24/04/2026

Délibération n°2026-05-01

Département du Nord  
Commune de TROISVILLES 59980

Folio n°030

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

En exercice : 15	Présents : 12	Procurations : 2	Votants : 14
------------------	---------------	------------------	--------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 25/04/2026 et publié le 25/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du dix-sept avril 2026, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

**Étaient présents** : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, M. Patrice GRASSART, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, Mme Marie-Annick DENHEZ, M. Emmanuel TAMBOISE, Mme Stéphanie ROUTIER, Mme Isabelle PUCH, M. Yannick KACZALA, M. Aurélien HERBIN, Mme Fanny-Zoé LECLERCQ.

**Étaient absents** : M. Francis BURLION procuration à M. Jérémy RICHARD, Mme Marie-Paule DAVAIN procuration à Mme Isabelle PUCH, M. Romain LACOMBLE.

Mme Guislaine Blary est élue secrétaire de séance.

**Objet** : Désignation d'un membre du Conseil Municipal appelé à signer les autorisations d'urbanisme en cas d'intéressement du Maire

L'article L 422-7 du code de l'urbanisme stipule que si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

Actuellement, Monsieur le Maire est « intéressé à titre personnel » dans la délivrance d'autorisation d'urbanisme en cours d'instruction.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de désigner M. Patrice Grassart pour prendre les décisions relatives à la délivrance de ces demandes en cours.

En outre, et dans la mesure où cette situation pourrait se reproduire, il est nécessaire d'adopter une délibération globale valant pour toutes les décisions pour lesquelles le Maire serait intéressé pendant la durée de son mandat.

Il est proposé au conseil municipal ;

- de désigner, pour la durée du mandat, M. Patrice Grassart, conseiller municipal délégué à l'urbanisme et à la résilience du territoire pour prendre toutes décisions relatives à la délivrance des autorisations d'urbanisme pour lesquelles le Maire serait intéressé.

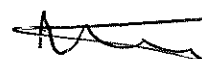
M. le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix « POUR », désigne M. Patrice Grassart, pour la durée du mandat, conseiller municipal délégué à l'urbanisme et à la résilience du territoire pour prendre toutes décisions relatives à la délivrance des autorisations d'urbanisme pour lesquelles le Maire serait intéressé.

La secrétaire de séance,  
Guislaine BLARY.




Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jérémy RICHARD.



Date 24/04/2026

Délibération n°2026-05-02

Envoyé en préfecture le 27/04/2026  
Reçu en préfecture le 27/04/2026  
Publié le   
ID : 059-215906041-20260424-2026\_05\_02-BF

Département du Nord  
Commune de TROISVILLES 59980

Folio n°031

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
=====

En exercice : 15	Présents : 12	Procurations : 2	Votants : 14
------------------	---------------	------------------	--------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 25/04/2026 et publié le 25/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du dix-sept avril 2026, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

**Étaient présents** : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, M. Patrice GRASSART, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, Mme Marie-Annick DENHEZ, M. Emmanuel TAMBOISE, Mme Stéphanie ROUTIER, Mme Isabelle PUCH, M. Yannick KACZALA, M. Aurélien HERBIN, Mme Fanny-Zoé LECLERCQ.

**Étaient absents** : M. Francis BURLION procuration à M. Jérémy RICHARD, Mme Marie-Paule DAVAIN procuration à Mme Isabelle PUCH, M. Romain LACOMBLED.

Mme Guislaine Blary est élue secrétaire de séance.

**Objet : Approbation du compte financier unique de l'année 2025**

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte financier unique est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, M. le Maire s'étant retiré, la présidence est assurée pour ce sujet par Mme SANTERRE Françoise.

Le II de l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, dispose que « les collectivités territoriales [...] adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026 un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique deviendra la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, en conformité avec l'article L. 1612-12 du CGCT.

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par Mme la présidente Guislaine BLARY s'est exécuté du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour les opérations de la section d'investissement et du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

**Section d'Investissement :**

Dépenses	373 580,33 €
Recettes	344 026,31 €
RAR Dépenses	183 330,26 €
RAR Recettes	132 836,87 €
Déficit de clôture	- 29 554,02 €

**Section de Fonctionnement :**

Dépenses	482 305,62 €
Recettes	566 450,27 €
Excédent de clôture	+ 84 144,65 €

**Excédent global de clôture** + 54 590,63 €

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2026.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte de l'exercice 2025 :

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

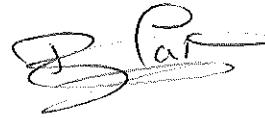
3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Mme la Présidente Guislaine BLARY APPROUVE le CFU de l'année 2025, par 12 voix « POUR ».

La secrétaire de séance,  
Guislaine BLARY



Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
La Présidente de séance,  
Guislaine BLARY



59207 Code INSEE	COMMUNE DE TROISVILLES Commune
---------------------	-----------------------------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, MAIRE.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 233 507,11 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

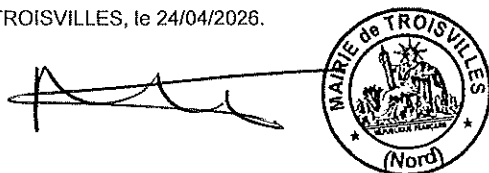
Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	14
VOTES : 0 Contre	14 Pour

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	84 144,65 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	149 362,46 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	<b>233 507,11 €</b>
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-177 921,89 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-50 493,39 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E -228 415,28 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H 233 507,11 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	<b>228 415,28 €</b>
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>5 091,83 €</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	<b>0,00 €</b>

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte financier unique.
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Monsieur Jérémy RICHARD, MAIRE, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 28/04/2026 et de la publication le 28/04/2026.

A TROISVILLES, le 24/04/2026.



## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

En exercice : 15	Présents : 12	Procurations : 2	Votants : 14
------------------	---------------	------------------	--------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 25/04/2026 et publié le 25/04/2026
--

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du dix-sept avril 2026, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

**Étaient présents** : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, M. Patrice GRASSART, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, Mme Marie-Annick DENHEZ, M. Emmanuel TAMBOISE, Mme Stéphanie ROUTIER, Mme Isabelle PUCH, M. Yannick KACZALA, M. Aurélien HERBIN, Mme Fanny-Zoé LECLERCQ.

**Étaient absents** : M. Francis BURLION procuration à M. Jérémy RICHARD, Mme Marie-Paule DAVAIN procuration à Mme Isabelle PUCH, M. Romain LACOMBLE.

Mme Guislaine Blary est élue secrétaire de séance.

**Objet** : Communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis - Désignation du représentant à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le IV de l'article 1609 *nonies* C du CGI prévoit la création entre l'EPCI et ses communes membres d'une commission chargée d'évaluer le montant des charges transférées (CLECT).

La CLECT a vocation à se réunir lors de chaque nouveau transfert de charges entre les communes et l'EPCI afin d'évaluer le coût des compétences transférées et de permettre ainsi un juste calcul de l'attribution de compensation.

*« Les membres de la CLECT doivent nécessairement être des conseillers municipaux, désignés par leur conseil municipal. L'article L.2121-33 du CGCT prévoit en effet que « le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes ». Cette commission étant composé d'un représentant par commune »*

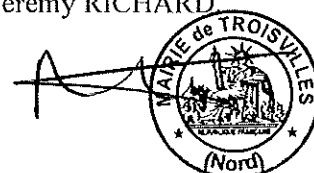
**Le conseil municipal, décide, à l'unanimité :**

La désignation de Mme Guislaine Blary à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

La secrétaire de séance,  
Guislaine BLARY



Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jérémy RICHARD



Date 24/04/2026

Délibération n°2026-05-05

Envoyé en préfecture le 25/04/2026  
Reçu en préfecture le 25/04/2026  
Publié le  
ID : 059-215906041-20260424-2026\_05\_05-DE

Département du Nord  
Commune de TROISVILLES 59980

Folio n°034

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

En exercice : 15	Présents : 12	Procurations : 2	Votants : 14
------------------	---------------	------------------	--------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 25/04/2026 et publié le 25/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du dix-sept avril 2026, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

**Étaient présents** : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, M. Patrice GRASSART, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, Mme Marie-Annick DENHEZ, M. Emmanuel TAMBOISE, Mme Stéphanie ROUTIER, Mme Isabelle PUCH, M. Yannick KACZALA, M. Aurélien HERBIN, Mme Fanny-Zoé LECLERCQ.

**Étaient absents** : M. Francis BURLION procuration à M. Jérémy RICHARD, Mme Marie-Paule DAVAIN procuration à Mme Isabelle PUCH, M. Romain LACOMBLED.

Mme Guislaine Blary est élue secrétaire de séance.

**Objet : Désignation d'un représentant à l'Agence de Développement et d'Urbanisme – Sambre Avesnois Hainaut Thiérache (ADU)**

Créée en 1974, l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre devenue Agence de Développement et d'Urbanisme – Sambre Avesnois Hainaut Thiérache, est une association issue de la loi de 1901 intervenant auprès des collectivités, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et bailleurs sociaux, sur les territoires de la Sambre-Avesnois, le Hainaut, la Thiérache et le Cambrésis. Elle intervient dans les domaines de l'urbanisme, de la planification, de l'habitat et du logement, du développement économique, du développement social, du génie urbain et des transports, des paysages et de l'environnement, des loisirs, du tourisme, de la formation, de la culture et de la communication.

L'ADU exerce une fonction d'observation et d'analyse des phénomènes urbains et périurbains, offrant ainsi une vision d'ensemble du fonctionnement et du développement du territoire. Elle développe des missions d'ingénierie, de conseil, et mène des études préalables aux projets d'aménagement ou de développement des communes ou structures intercommunales.

Considérant l'intérêt pour la commune de TROISVILLES de désigner un représentant à l'Agence de Développement et d'Urbanisme – Sambre Avesnois Hainaut Thiérache (ADU).

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

De désigner M. Jérémy Richard comme représentant titulaire à l'Agence de Développement et d'Urbanisme – Sambre Avesnois Hainaut Thiérache (ADU).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire.

La secrétaire de séance,  
Guislaine BLARY.



Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jérémy RICHARD.



## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

En exercice : 15	Présents : 12	Procurations : 2	Votants : 14
------------------	---------------	------------------	--------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 25/04/2026 et publié le 25/04/2026
--

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du dix-sept avril 2026, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

**Etaient présents** : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, M. Patrice GRASSART, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, Mme Marie-Annick DENHEZ, M. Emmanuel TAMBOISE, Mme Stéphanie ROUTIER, Mme Isabelle PUCH, M. Yannick KACZALA, M. Aurélien HERBIN, Mme Fanny-Zoé LECLERCQ.

**Etaient absents** : M. Francis BURLION procuration à M. Jérémy RICHARD, Mme Marie-Paule DAVAIN procuration à Mme Isabelle PUCH, M. Romain LACOMBLED.

Mme Guislaine Blary est élue secrétaire de séance.

**Objet : Montant des indemnités de fonctions au Maire et aux adjoints**

La présente délibération emporte retrait de la délibération n° 2026-04-01 « Montant des indemnités de fonctions au Maire et aux adjoints » du 28 mars 2026.

Le Maire donne lecture du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit dans ses articles L.2123-20 et suivants la possibilité d'indemniser les élus locaux pour les activités au service de l'intérêt général et de leurs concitoyens.

Les indemnités de fonction sont fixées par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale, sur lequel il est appliqué un pourcentage croissant en fonction de la strate démographique.

Considérant que pour une commune de 813 habitants,

- le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale ne peut dépasser 44,3 %
- le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale ne peut dépasser 11,77 %.

**Le maire demande au conseil municipal :**

- De retirer la délibération n° 2026-04-01 « Montant des indemnités de fonctions au Maire et aux adjoints » du 28 mars 2026.
- De fixer l'indemnité du maire à 30 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- De fixer les indemnités des adjoints ayant reçu délégation à 7.85 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,**

- ✓ De retirer la délibération 2026-04-01 « Montant des indemnités de fonctions au Maire et aux adjoints » du 28 mars 2026.
- ✓ De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit :
  - Maire : 30 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
  - Adjoints au maire : 7,85 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- ✓ D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.
- ✓ De transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

La secrétaire de séance,  
Guislaine BLARY



Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jérémy RICHARD.



Date 24/04/2026

Délibération n°2026-05-07

Département du Nord  
Commune de TROISVILLES 59980

Folio n°036

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

En exercice : 15	Présents : 12	Procurations : 2	Votants : 14
------------------	---------------	------------------	--------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 25/04/2026 et publié le 25/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du dix-sept avril 2026, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

**Etaient présents** : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, M. Patrice GRASSART, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, Mme Marie-Annick DENHEZ, M. Emmanuel TAMBOISE, Mme Stéphanie ROUTIER, Mme Isabelle PUCH, M. Yannick KACZALA, M. Aurélien HERBIN, Mme Fanny-Zoé LECLERCQ.

**Etaient absents** : M. Francis BURLION procuration à M. Jérémy RICHARD, Mme Marie-Paule DAVAIN procuration à Mme Isabelle PUCH, M. Romain LACOMBLE.

Mme Guislaine Blary est élue secrétaire de séance.

**Objet : Déclaration d'intention d'aliéner**

Le conseil municipal n'ayant pas délégué au maire l'exercice des droits de préemption, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a été destinataire d'une demande de déclaration d'intention d'aliéner.

Elle concerne les immeubles sis 2 Rue du Fayt

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 14 voix « POUR » :**

de ne pas exercer son droit de préemption urbain communal sur les immeubles sis 2 Rue du Fayt

de mandater monsieur le Maire pour passer et signer tous les actes relatifs à cette décision.

*NDLR : les déclarations d'intentions d'aliéner, en ce qu'elles contiennent des informations relatives au patrimoine des particuliers, ne sont pas communicables à des tiers (CADA, 28 mars 2002, n° 20021264).*

La secrétaire de séance,  
Guislaine BLARY.



Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jérémy RICHARD.



Date 24/04/2026

Délibération n°2026-05-08

Département du Nord  
Commune de TROISVILLES 59980

Folio n°037

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

En exercice : 15	Présents : 12	Procurations : 2	Votants : 14
------------------	---------------	------------------	--------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 25/04/2026 et publié le 25/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du dix-sept avril 2026, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

**Étaient présents** : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, M. Patrice GRASSART, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, Mme Marie-Annick DENHEZ, M. Emmanuel TAMBOISE, Mme Stéphanie ROUTIER, Mme Isabelle PUCH, M. Yannick KACZALA, M. Aurélien HERBIN, Mme Fanny-Zoé LECLERCQ.

**Étaient absents** : M. Francis BURLION procuration à M. Jérémy RICHARD, Mme Marie-Paule DAVAIN procuration à Mme Isabelle PUCH, M. Romain LACOMBLE.

Mme Guislaine Blary est élue secrétaire de séance.

**Objet : Tarifs lors de la brocante du Fayt**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le prix des denrées et boissons de la brocante du Fayt qui se déroulera le dimanche 14 juin 2026 de 08 heures à 18 heures :

Boissons	Prix
Bière pression	2 € 50
Bière sans alcool	2 € 50
Picon bière	3 €
Coupe Champagne	3 € 50
Bouteille Champagne	25 €
Coupe Crémant	2 € 50
Bouteille Crémant	15 €
Soft (Coca, Perrier, Fuze tea, Jus de fruits)	2 € 50
Bouteille d'eau 50 cl	1 €

Sandwichs	Prix
Saucisse	3 €
Merguez	3 €

Le service sera effectué par le biais d'Ecocups qui feront l'objet d'une consigne d'un euro.

Le Conseil Municipal accepte ces tarifs à l'unanimité.

La secrétaire de séance,  
Guislaine BLARY.



Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jérémy RICHARD





Date 24/04/2026

Délibération n°2026-05-09

Département du Nord  
**Commune de TROISVILLES 59980**

Folio n°038

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

=====

En exercice : 15	Présents : 12	Procurations : 2	Votants : 14
------------------	---------------	------------------	--------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 25/04/2026 et publié le 25/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du dix-sept avril 2026, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

**Etaients présents** : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, M. Patrice GRASSART, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, Mme Marie-Annick DENHEZ, M. Emmanuel TAMBOISE, Mme Stéphanie ROUTIER, Mme Isabelle PUCH, M. Yannick KACZALA, M. Aurélien HERBIN, Mme Fanny-Zoé LECLERCQ.

**Etaients absents** : M. Francis BURLION procuration à M. Jérémy RICHARD, Mme Marie-Paule DAVAIN procuration à Mme Isabelle PUCH, M. Romain LACOMBLE.

Mme Guislaine Blary est élue secrétaire de séance.

**Objet : Tarifs CLSH 2026**

Il est proposé au conseil municipal de fixer comme suit les tarifs du Centre de Loisirs Sans Hébergement, à compter du 06 juillet 2026 et jusqu'au 24 juillet 2026.

**TARIFS POUR LA 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> SEMAINE (5 JOURS)**

**ENFANTS HABITANTS ou SCOLARISES à TROISVILLES**

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION FAMILIALE AVEC LE REPAS	PARTICIPATION FAMILIALE SANS LE REPAS
0 à 369	17.50 €	10.00 €
370 à 499	25.50 €	18.00 €
500 à 700	31.50 €	24.00 €
701 à 800	35.50 €	28.00 €
801 à 1000	37.50 €	30.00 €
+ 1001	39.50 €	32.00 €

**ENFANTS NON HABITANTS ou NON SCOLARISES à TROISVILLES**

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION FAMILIALE AVEC LE REPAS	PARTICIPATION FAMILIALE SANS LE REPAS
0 à 369	30.00 €	10.00 €
370 à 499	38.00 €	18.00 €
500 à 700	44.00 €	24.00 €
701 à 800	48.00 €	28.00 €
801 à 1000	50.00 €	30.00 €
+ 1001	52.00 €	32.00 €

**TARIFS POUR LA 2<sup>ème</sup> SEMAINE (4 JOURS, 14 JUILLET ETANT FERIE)**

Envoyé en préfecture le 25/04/2026  
Reçu en préfecture le 25/04/2026  
Publié le  
ID : 059-215906041-20260424-2026\_05\_09-DE



**ENFANTS HABITANTS ou SCOLARISES à TROISVILLES**

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION FAMILIALE AVEC LE REPAS	PARTICIPATION FAMILIALE SANS LE REPAS
0 à 369	14.00 €	8.00 €
370 à 499	20.40 €	14.40 €
500 à 700	25.20 €	19.20 €
701 à 800	28.40 €	22.40 €
801 à 1000	30.00 €	24.00 €
+ 1001	31.60 €	25.60 €

**ENFANTS NON HABITANTS ou NON SCOLARISES à TROISVILLES**

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION FAMILIALE AVEC LE REPAS	PARTICIPATION FAMILIALE SANS LE REPAS
0 à 369	24.00 €	8.00 €
370 à 499	30.40 €	14.40 €
500 à 700	35.20 €	19.20 €
701 à 800	38.40 €	22.40 €
801 à 1000	40.00 €	24.00 €
+ 1001	41.60 €	25.60 €

Possibilité de paiement en 3 fois, le dernier règlement devra être effectué pour début Juillet.

**Le conseil municipal adopte ces propositions à l'unanimité.**


La secrétaire de séance,  
Guislain BLARY.

Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jérémy RICHARD.



Date 24/04/2026

Délibération n°2026-05-10

Envoyé en préfecture le 25/04/2026  
Reçu en préfecture le 25/04/2026  
Publié le   
ID : 059-215906041-20260424-2026\_05\_10-DE

Département du Nord  
Commune de TROISVILLES 59980

Folio n°039

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

En exercice : 15	Présents : 12	Procurations : 2	Votants : 14
------------------	---------------	------------------	--------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 25/04/2026 et publié le 25/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du dix-sept avril 2026, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

**Etaient présents** : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, M. Patrice GRASSART, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, Mme Marie-Annick DENHEZ, M. Emmanuel TAMBOISE, Mme Stéphanie ROUTIER, Mme Isabelle PUCH, M. Yannick KACZALA, M. Aurélien HERBIN, Mme Fanny-Zoé LECLERCQ.

**Etaient absents** : M. Francis BURLION procuration à M. Jérémy RICHARD, Mme Marie-Paule DAVAIN procuration à Mme Isabelle PUCH, M. Romain LACOMBLE.

Mme Guislaine Blary est élue secrétaire de séance.

**Objet** : Création et recrutement de contrats d'engagement éducatif (*contrat de droit privé*)

Le maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le recrutement des personnels pour assurer le fonctionnement de l'accueil de loisirs de mineurs. Il propose le recrutement d'une partie des personnels dans le cadre d'un contrat d'engagement éducatif.

Le contrat d'engagement éducatif (CEE) est un contrat de travail spécifique destiné aux animateurs et aux directeurs d'accueil collectif de mineurs en France. Il a été créé en 2006 afin de répondre aux besoins spécifiques de ce secteur d'activités.

Ces contrats d'engagement éducatif sont des contrats de droit privé faisant l'objet de mesures dérogatoires au droit du travail en ce qui concerne le temps de travail, le repos du salarié et la rémunération.

Les collectivités territoriales peuvent conclure des contrats d'engagement en vue de l'organisation d'accueils collectifs de mineurs dès lors qu'il s'agit de satisfaire à un besoin occasionnel de recrutement et qu'elles sont responsables de l'organisation de ce type d'activités.

Deux conditions tenant à la nature de l'emploi doivent être remplies pour permettre le recours aux CEE :

- Le caractère non permanent de l'emploi,
- Le recrutement en vue d'assurer des fonctions d'animation ou de direction d'un accueil collectif.

Le CEE peut être proposé à toute personne qui participe occasionnellement à des fonctions d'animation ou de direction d'un accueil collectif de mineurs. La notion de participation occasionnelle se traduit par l'impossibilité d'engager un salarié pour une durée supérieure à 80 jours de travail sur 12 mois consécutif. Ne peut être engagée en CEE, une personne qui anime au quotidien des accueils en période scolaire.

Pour bénéficier du CEE, il faut notamment justifier des qualifications exigées :

- Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA)
- Le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD)

Concernant la durée du travail, les dispositions relatives à la durée légale ne s'appliquent pas au titulaire d'un CEE : celui-ci bénéficie expressément d'un régime permettant de tenir compte des besoins de l'activité.

Cependant, certaines prescriptions minimales sont applicables :

- Le salarié ne doit pas travailler plus de 48 heures par semaine, calculées en moyenne sur une période de 6 mois consécutifs.
- Le salarié bénéficie d'une période de repos hebdomadaire fixée à 24 heures consécutives minimum par période de 7 jours.
- Le salarié bénéficie d'une période de repos quotidien de 11 heures consécutives minimum par 24 heures.

Le maire propose au conseil municipal d'adopter l'organisation des temps de travail et des temps de repos.

Concernant la rémunération dans le cadre d'un CEE, les dispositions relatives au SMIC et à la rémunération mensuelle sont exclues.

Le salaire minimum applicable est défini en jour ;

Le maire propose au conseil municipal de retenir un taux de :

- 104 € par jour pour les animateurs titulaires
- 52 € par jour pour les animateurs stagiaires

Après avoir entendu le maire, et après en avoir délibéré,

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

DECIDE de créer le nombre d'emplois d'animateurs nécessaire à l'encadrement des enfants sous contrat d'engagement éducatif pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs d'été,

ADOpte l'organisation des temps de travail et des temps de repos proposée par le maire,

AUTORISE le maire à signer les contrats de travail selon le modèle dès lors que les besoins du service l'exigeront.

NOTE ces emplois d'une rémunération journalière égale à :

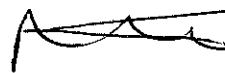
- 104 € par jour pour les animateurs titulaires
- 52 € par jour pour les animateurs stagiaires

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

La secrétaire de séance,  
Guislaine BLARY.



Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jérémy RICHARD.



## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

En exercice : 15	Présents : 12	Procurations : 2	Votants : 14
------------------	---------------	------------------	--------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 25/04/2026 et publié le 25/04/2026
--

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du dix-sept avril 2026, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

**Étaient présents :** M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, M. Patrice GRASSART, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, Mme Marie-Annick DENHEZ, M. Emmanuel TAMBOISE, Mme Stéphanie ROUTIER, Mme Isabelle PUCH, M. Yannick KACZALA, M. Aurélien HERBIN, Mme Fanny-Zoé LECLERCQ.

**Étaient absents :** M. Francis BURLION procuration à M. Jérémy RICHARD, Mme Marie-Paule DAVAIN procuration à Mme Isabelle PUCH, M. Romain LACOMBLE.

Mme Guislaine Blary est élue secrétaire de séance.

**Objet : Convention de ligne de trésorerie interactive à conclure avec la Caisse d'Épargne Hauts de France**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Hervé MANIEZ, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne Hauts de France, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TROISVILLES a pris les décisions suivantes :

**Article 1 -**

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de TROISVILLES décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Hauts de France une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 100 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la Commune de TROISVILLES décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

- Montant : 100 000 Euros
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt à chaque demande de versement des fonds : ESTER + marge de 1,10 %

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle civile, à terme échu

- Frais de dossier : 300 Euros

- Commission de non-utilisation : 0,30 % de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus se  
cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à  
remboursement.

**Article 2 -**

Le Conseil Municipal de TROISVILLES autorise le Maire, à l'unanimité, à signer le contrat de ligne de  
trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne.

**Article 3 -**

Le Conseil Municipal de TROISVILLES autorise le Maire, à l'unanimité, à effectuer sans autre délibération  
les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit  
contrat.

La secrétaire de séance,  
Guislaine BLARY.

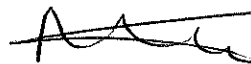


Fait et délibéré en séance,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jérémy RICHARD.



Date 24/04/2026

Délibération n°2026-05-12

Envoyé en préfecture le 25/04/2026

Reçu en préfecture le 25/04/2026

Publié le

ID : 059-215906041-20260424-2026\_05\_12-DE



Département du Nord  
Commune de TROISVILLES 59980

Folio n°041

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

En exercice : 15	Présents : 12	Procurations : 2	Votants : 14
------------------	---------------	------------------	--------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 25/04/2026 et publié le 25/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du dix-sept avril 2026, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

**Etaient présents** : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, M. Patrice GRASSART, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, Mme Marie-Annick DENHEZ, M. Emmanuel TAMBOISE, Mme Stéphanie ROUTIER, Mme Isabelle PUCH, M. Yannick KACZALA, M. Aurélien HERBIN, Mme Fanny-Zoé LECLERCQ.

**Etaient absents** : M. Francis BURLION procuration à M. Jérémy RICHARD, Mme Marie-Paule DAVAIN procuration à Mme Isabelle PUCH, M. Romain LACOMBLED.

Mme Guislaine Blary est élue secrétaire de séance.

### **Objet : Présentation de l'état annuel de l'indemnisation des élus**

L'article L 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales impose désormais aux communes la réalisation d'un document établissant « un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. » L'article L 5211-12-1 du CGCT prévoit des dispositions similaires pour les EPCI à fiscalité propre.

### Commune de Troisvilles

### INDEMNITÉS ALLOUÉES

#### **A. Maire :**

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité (allouée en % de l'indice 1027)	Montant Mensuel Brut
RICHARD Jérémy	30,00 %	1233.15

#### **B. Adjoints au maire avec délégation (article L 2123-24 du CGCT)**

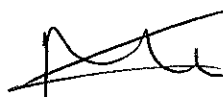
Identité des bénéficiaires	%	Montant mensuel brut
1 <sup>ER</sup> adjoint : BLARY Guislaine	7,85 %	322.67
2 <sup>ème</sup> adjoint : GRASSART Patrice	7,85 %	322.67
3 <sup>ème</sup> adjoint : SANTERRE Françoise	7,85 %	322.67
4 <sup>ème</sup> adjoint : QUENNESON Jean-Michel	7.85%	322.67

**Le Conseil municipal prend acte, à l'unanimité, de la présentation effectuée.**

La secrétaire de séance,  
Guislaine BLARY.



Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jérémy RICHARD.



Date 24/04/2026

Délibération n°2026-05-13

Envoyé en préfecture le 27/04/2026  
Reçu en préfecture le 27/04/2026  
Publié le  
ID : 059-215906041-20260424-2026\_05\_15-BF

Département du Nord  
Commune de TROISVILLES 59980

Folio n°042

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

En exercice : 15	Présents : 12	Procurations : 2	Votants : 14
------------------	---------------	------------------	--------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 25/04/2026 et publié le 25/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du dix-sept avril 2026, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

**Etaient présents** : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, M. Patrice GRASSART, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, Mme Marie-Annick DENHEZ, M. Emmanuel TAMBOISE, Mme Stéphanie ROUTIER, Mme Isabelle PUCH, M. Yannick KACZALA, M. Aurélien HERBIN, Mme Fanny-Zoé LECLERCQ.

**Etaient absents** : M. Francis BURLION procuration à M. Jérémy RICHARD, Mme Marie-Paule DAVAIN procuration à Mme Isabelle PUCH, M. Romain LACOMBLED.

Mme Guislaine Blary est élue secrétaire de séance.

**Objet : Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2026**

M. le maire informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération n°2022-06-02 du conseil municipal en date du 28 novembre 2022 la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et que cette norme comptable s'appliquera au budget communal.

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvait dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser M. le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- Donner tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise M. le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits

relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses r

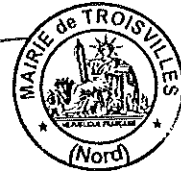
- Donne tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Résultat du vote : Unanimité**

La secrétaire de séance,  
Guislaine BLARY.



Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jérémy RICHARD.



**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
 =====

En exercice : 15	Présents : 12	Procurations : 2	Votants : 14
------------------	---------------	------------------	--------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 25/04/2026 et publié le 25/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du dix-sept avril 2026, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

**Etaient présents** : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, M. Patrice GRASSART, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, Mme Marie-Annick DENHEZ, M. Emmanuel TAMBOISE, Mme Stéphanie ROUTIER, Mme Isabelle PUCH, M. Yannick KACZALA, M. Aurélien HERBIN, Mme Fanny-Zoé LECLERCQ.

**Etaient absents** : M. Francis BURLION procuration à M. Jérémy RICHARD, Mme Marie-Paule DAVAIN procuration à Mme Isabelle PUCH, M. Romain LACOMBLED.

Mme Guislaine Blary est élue secrétaire de séance.

**Objet : Vote des taux de fiscalité directe locale 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles 1639A, 1379 et 1407 et suivants, ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux, à la fixation et au vote des taux d'imposition.

Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition.

	Taux 2025	Taux 2026
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	35,29 %	35,29 %
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	64,02 %	64,02 %
<b>Taxe d'habitation pour les résidences secondaires</b>	18,27 %	18,27 %

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte cette proposition à l'unanimité.**

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Monsieur le maire sera chargé de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

La secrétaire de séance,  
 Guislaine BLARY.



Fait et délibéré en séance,  
 Pour extrait conforme,  
 Le Maire,  
 Jérémy RICHARD.




**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

=====

En exercice : 15	Présents : 12	Procurations : 2	Votants : 14
------------------	---------------	------------------	--------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 25/04/2026 et publié le 25/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du dix-sept avril 2026, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

**Etaient présents** : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, M. Patrice GRASSART, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, Mme Marie-Annick DENHEZ, M. Emmanuel TAMBOISE, Mme Stéphanie ROUTIER, Mme Isabelle PUCH, M. Yannick KACZALA, M. Aurélien HERBIN, Mme Fanny-Zoé LECLERCQ.

**Etaient absents** : M. Francis BURLION procuration à M. Jérémy RICHARD, Mme Marie-Paule DAVAIN procuration à Mme Isabelle PUCH, M. Romain LACOMBLE.

Mme Guislaine Blary est élue secrétaire de séance.

**Objet : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026**

Il est demandé au conseil municipal de procéder à l'étude et au vote du budget primitif 2026.

*Date de transmission du projet de budget primitif au conseil municipal : le vendredi 10 avril 2026.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

BUDGET PRIMITIF 2024	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	595 233,27 €	595 233,27 €
Section d'investissement	484 281,87 €	484 281,87 €
<b>TOTAL</b>	1 079 515,14 €	1 079 515,14 €

La secrétaire de séance,  
Guislaine BLARY.

Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jérémy RICHARD.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE : COMMUNE DE TROISVILLES (1)**

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 21590604100011

POSTE COMPTABLE : SGC DE CAUDRY

**M. 57**

**Compte financier unique**

**Voté par nature**

BUDGET : MAIRIE (3)

**ANNEE 2025**

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales et synthétiques

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	5
B2 - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	
B3.1 - Liste des organismes de regroupement	6
B3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	7
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	8
D - Bilan synthétique	
E - Compte de résultat synthétique	
F - Taux des contributions et produits afférents en N	9

## II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	10
<b>Vue d'ensemble</b>	
A1.1 - Dépenses d'investissement	11
A1.2 - Recettes d'investissement	12
A2.1 - Dépenses de fonctionnement	13
A2.2 - Recettes de fonctionnement	14
<b>Vue détaillée</b>	
B1 - Dépenses d'investissement	
B2 - Recettes d'investissement	
C1 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	15
D1 - Dépenses de fonctionnement	
D2 - Recettes de fonctionnement	

## III - Etats financiers

A - Bilan	
B - Compte de résultat	
C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	
D - Balance des comptes	

## IV - Etats annexés

### A - Présentation croisée et agrégée

A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	16

### B - Etats annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	23
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	25
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	26
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	27
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
B3 - Etat des provisions	Sans Objet
B4.1 - Etat synthétique des engagements donnés	29
B4.2 - Etat synthétique des engagements reçus	30
B4.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B4.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B4.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B4.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B4.7 - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
B4.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B4.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B5 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	31
B6 - Etat du personnel	32
B7 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet

**C - Etats annexés budgétaires**

C1.1 - Equilibre budgétaire	35
C1.2- Equilibre budgétaire - Dépenses	36
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	37
C2.1 - Situation des autorisations de programme (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C2.2 - Situation des autorisations d'engagement (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C2.3 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
C2.4 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet

**D - Autres éléments d'information**

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D3.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D3.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
D4.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	Sans Objet
D4.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	Sans Objet

**E - État des Contrôles du Compte Financier**

**V - Arrêté et signatures**

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	813

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	588,35
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	696,74
3	Dépenses d'équipement brut / population	361,15
4	Encours de dette / population (2)(3)	520,11
5	DGF / population	128,08
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	43,18 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	98,03 %
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	15,56 %
9	Taux d'épargne nette ( Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	1,97 %
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	74,65 %
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	4,80

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

<b>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N</b>					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	681 014,54	574 003,82	1 255 018,36
	Recettes réalisées (1)	B	344 026,31	566 450,27	910 476,58
	Restes à réaliser	C	132 836,87	0,00	132 836,87
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	532 646,67	723 366,28	1 256 012,95
	Dépenses réalisées (1)	E	373 580,33	482 305,62	855 885,95
	Restes à réaliser	F	183 330,26	0,00	183 330,26
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-29 554,02	84 144,65	54 590,63
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-148 367,87	149 362,46	994,59
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-177 921,89	233 507,11	55 585,22
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-50 493,39	0,00	-50 493,39
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-228 415,28	233 507,11	5 091,83

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITE</b>	<b>B3.1</b>

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</b>			
<b>EPCI</b>			
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
SIDEC : EMPRUNT + COTIS + MARCHE ELEC ET GAZ		SFP	900,72
SIAN - Cotisations défense incendie		SFP	4 085,00
SIVU MURS MITOYENS	01/07/2015	SFP	4 627,87

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES</b>	<b>C1</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>183 330,26</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>183 330,26</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours(sauf 2324)</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>
<b>45</b>	<b>Chapitres d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>0,00</b>
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>
<b>6586</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges spécifiques</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) 132 836,87
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues)	132 836,87
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS EN N</b>	<b>F</b>

Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>				
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>				
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>				
TFPB		35,29	0,00	192 225,00
TFPNB		64,02	0,00	46 671,00
CFE		0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		18,27	0,00	4 056,00
<b>TOTAL</b>			<b>242 952,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

<b>II – EXECUTION BUDGETAIRE</b>	<b>II</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>A</b>

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

<b>II – EXECUTION BUDGETAIRE</b>	<b>II</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1.1</b>

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 940,00	1 940,00	100,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	203 046,63	49 923,98	24,59	183 330,26
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	247 695,24	241 751,55	97,60	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>452 681,87</b>	<b>293 615,53</b>	<b>64,86</b>	<b>183 330,26</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	76 948,80	76 948,80	100,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>76 948,80</b>	<b>76 948,80</b>	<b>100,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>529 630,67</b>	<b>370 564,33</b>	<b>69,97</b>	<b>183 330,26</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	3 016,00	3 016,00	100,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>		<b>3 016,00</b>	<b>3 016,00</b>	<b>100,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>		<b>532 646,67</b>	<b>373 580,33</b>	<b>70,14</b>	<b>183 330,26</b>
<b>001 Solde d'exécution négatif reporté</b>		<b>148 367,87</b>			
<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>		<b>681 014,54</b>	<b>373 580,33</b>		<b>183 330,26</b>

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

<b>II – EXECUTION BUDGETAIRE</b>	<b>II</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1.2</b>

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	361 500,49	242 560,39	67,10	132 836,87
16	Emprunts et dettes assimilées	82 000,00	82 000,00	100,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	13 465,42	12 475,21	92,65	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>456 965,91</b>	<b>337 035,60</b>	<b>73,76</b>	<b>132 836,87</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	217 057,92			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	3 974,71	3 974,71	100,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	3 016,00	3 016,00	100,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>224 048,63</b>	<b>6 990,71</b>	<b>3,12</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>681 014,54</b>	<b>344 026,31</b>	<b>50,52</b>	<b>132 836,87</b>
<b>001 Solde d'exécution positif reporté</b>		<b>0,00</b>			
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>681 014,54</b>	<b>344 026,31</b>		<b>132 836,87</b>

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

<b>II – EXECUTION BUDGETAIRE</b>							<b>II</b>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>							<b>A2.1</b>

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	205 249,02	191 382,18	0,00	191 382,18	93,24	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	213 700,00	206 558,92	0,00	206 558,92	96,66	0,00
014	Atténuations de produits	1 693,00	1 693,00	0,00	1 693,00	100,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	71 644,00	69 649,18	0,00	69 649,18	97,22	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>492 286,02</b>	<b>469 283,28</b>	<b>0,00</b>	<b>469 283,28</b>	<b>95,33</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	9 047,63	9 047,63	0,00	9 047,63	100,00	0,00
67	Charges spécifiques	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles et mixtes</b>		<b>502 333,65</b>	<b>478 330,91</b>	<b>0,00</b>	<b>478 330,91</b>	<b>95,22</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	217 057,92					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	3 974,71	3 974,71	0,00	3 974,71	100,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)</b>		<b>221 032,63</b>	<b>3 974,71</b>	<b>0,00</b>	<b>3 974,71</b>	<b>1,80</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>723 366,28</b>	<b>482 305,62</b>	<b>0,00</b>	<b>482 305,62</b>	<b>66,68</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>					
<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>		<b>723 366,28</b>	<b>482 305,62</b>	<b>0,00</b>	<b>482 305,62</b>		<b>0,00</b>

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = R1 040 ; DF 043 = RF 043

<b>II – EXECUTION BUDGETAIRE</b>	<b>II</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE</b>	<b>A2.2</b>

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	15 000,00	6 860,54	0,00	6 860,54	45,74	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	54 100,00	55 380,15	0,00	55 380,15	102,37	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	99 170,00	96 732,11	0,00	96 732,11	97,54	0,00
731	Fiscalité locale	251 316,87	254 338,88	0,00	254 338,88	101,20	0,00
74	Dotations et participations	136 416,95	136 054,51	0,00	136 054,51	99,73	0,00
75	Autres produits de gestion courante	17 000,00	17 045,87	0,00	17 045,87	100,27	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>573 003,82</b>	<b>566 412,06</b>	<b>0,00</b>	<b>566 412,06</b>	<b>98,85</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	1 000,00	38,21	0,00	38,21	3,82	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles et mixtes</b>		<b>574 003,82</b>	<b>566 450,27</b>	<b>0,00</b>	<b>566 450,27</b>	<b>98,68</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>574 003,82</b>	<b>566 450,27</b>	<b>0,00</b>	<b>566 450,27</b>	<b>98,68</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>149 362,46</b>					
<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>		<b>723 366,28</b>	<b>566 450,27</b>	<b>0,00</b>	<b>566 450,27</b>		<b>0,00</b>

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

<b>II – EXECUTION BUDGETAIRE</b>	<b>II</b>
<b>OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES</b>	<b>C1</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>A3</b>

**1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	681 014,54	373 580,33	183 330,26	124 103,95
RECETTES	681 014,54	344 026,31	132 836,87	204 151,36
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	723 366,28	482 305,62	0,00	241 060,66
RECETTES	723 366,28	566 450,27	0,00	156 916,01

(1) Y compris les rattachements.

**2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)**

(1) Y compris les rattachements.

**3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	681 014,54	373 580,33	183 330,26	124 103,95
RECETTES	681 014,54	344 026,31	132 836,87	204 151,36
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	723 366,28	482 305,62	0,00	241 060,66
RECETTES	723 366,28	566 450,27	0,00	156 916,01

(1) Y compris les rattachements.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>A3</b>

**4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)**

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

**5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	681 014,54	373 580,33	183 330,26	124 103,95
RECETTES	681 014,54	344 026,31	132 836,87	204 151,36
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	723 366,28	482 305,62	0,00	241 060,66
RECETTES	723 366,28	566 450,27	0,00	156 916,01
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>1 404 380,82</b>	<b>855 885,95</b>	<b>183 330,26</b>	<b>365 164,61</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>1 404 380,82</b>	<b>910 476,58</b>	<b>132 836,87</b>	<b>361 067,37</b>

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>B1.1</b>

**DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
9624627033	04/07/2025	100 000,00	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>100 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>40 000,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

## REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					1 050 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 050 000,00									
10000135677	CRCA LILLE	31/07/2015		27/11/2015	200 000,00	F		1,200	0,000		T	P	O	A-1
435955E	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE		25/04/2017	15/04/2018	150 000,00	F		1,340	0,000		A	P	O	A-1
7646300	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE				700 000,00	F		4,010	0,000		T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									

**COMMUNE DE TROISVILLES - MAIRIE - CFU - 2025**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>1 050 000,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		182 386,46					76 948,80	7 391,08	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		182 386,46					76 948,80	7 391,08	0,00	0,00
10000135677		0,00	A-1	-0,02	-1,00	F		1,200	15 845,16	95,17	0,00	0,00
435955E		0,00	A-1	52 684,53	4,00	F		1,340	12 738,64	876,67	0,00	0,00
7646300		0,00	A-1	129 701,95	2,00	F		4,010	48 365,00	6 419,24	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

**COMMUNE DE TROISVILLES - MAIRIE - CFU - 2025**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1681 Autres emprunts (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>182 386,46</b>					<b>76 948,80</b>	<b>7 391,08</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>B1.3</b>

**REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>B1.4</b>

**TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	182 386,46	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT</b>	<b>B1.6</b>

**REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)**

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
<b>Total des dépenses au c/ 166</b> <b>Refinancement de dette (3)</b>					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes au c/ 166</b> <b>Refinancement de dette (4)</b>					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N</b>	<b>B1.7</b>

**EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)**

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>B2</b>

**METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>	
L	Réseau ADSL	30	23/07/2020

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B4.1</b>

## ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>8015</b>	<b>Emprunts garantis (1)</b>	335 577,05	223 078,99	18 688,53
<b>8016</b>	<b>Contrats de crédit-bail (2)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8017</b>	<b>Subvention à verser en annuité (3)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8018</b>	<b>Autres engagements donnés</b>			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B4.2</b>

**ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)**

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
<b>8026</b>	<b>Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8027</b>	<b>Subvention à recevoir par annuité</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8028</b>	<b>Autres engagements reçus</b>			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS</b>	<b>B5</b>

## LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>TOTAL GENERAL</b>	0,00	
<b>Personnes de droit privé</b>	0,00	
<b>Associations</b>	0,00	
<b>Entreprises</b>	0,00	
<b>Personnes physiques</b>	0,00	
<b>Autres</b>	0,00	
<b>Personnes de droit public</b>	0,00	
<b>Etat</b>	0,00	
<b>Régions</b>	0,00	
<b>Départements</b>	0,00	
<b>Communes</b>	0,00	
<b>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</b>	0,00	
<b>Autres</b>	0,00	

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>B6</b>

**B6 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		1,00	2,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique	C	1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique ppal 2° cl	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint d'animation ppal 2° cl	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		2,00	3,00	5,00	5,00	0,00	5,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

## COMMUNE DE TROISVILLES - MAIRIE - CFU - 2025

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ( $0,8 * 6 / 12$ ).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>B6</b>

**B6 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 POL : Police.  
 POMP : Sapeurs-pompiers.  
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :  
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
 326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
 343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
 333-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-148 367,87
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	235 953,17
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	87 585,30

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
<b>Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)</b>	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	87 585,30
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	87 585,30

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	76 948,80	76 948,80	183 330,26	260 279,06
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	234 498,05	16 449,92	132 836,87	149 286,79
<b>Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)</b>	157 549,25	-60 498,88	-50 493,39	-110 992,27
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-148 367,87			-148 367,87
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00		0,00
<b>Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)</b>	-148 367,87			-148 367,87
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				-259 360,14

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>76 948,80</b>	<b>76 948,80</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>76 948,80</b>	<b>76 948,80</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	76 948,80	76 948,80
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>	<b>IV</b>
<b>C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.3</b>

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>234 498,05</b>	<b>III 16 449,92</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>13 465,42</b>	<b>12 475,21</b>
10222	FCTVA	11 465,42	11 465,44
10226	Taxe d'aménagement (2)	2 000,00	1 009,77
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>221 032,63</b>	<b>3 974,71</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2804421	<i>Sub nat privé - Biens mob, mat, études</i>	3 974,71	3 974,71
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (4)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (4)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (4)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	217 057,92	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE DE TROISVILLES**  
**COMMUNE**

Numéro SIRET : 21590604100011  
Poste comptable : SGC DE CAUDRY

**Budget primitif**  
**relatif à l'exercice 2026**  
**voté par Nature**

**Budget principal**

**Instruction budgétaire et comptable M. 57**  
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements  
publics

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

## II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	10
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	13
D1 - Balance générale - Dépenses	15
D2 - Balance générale - Recettes	17

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	19
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	23
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	26
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	27
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	28
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	29
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	31
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	34
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	40
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	41
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	45
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	47
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	48
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	49
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	50
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	51
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	52
B9 - Etat du personnel	53
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	57
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	58
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	59
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	60
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	61
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	62

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	813

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	657,02
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	725,88
3	Dépenses d'équipement brut / population	285,20
4	Encours de dette / population (2) (3)	520,11
5	DGF / population	129,93
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	39,26 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	101,23 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	39,29 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	71,65 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	9,49 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)</b>	<b>C1</b>

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1						
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)	
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	855 885,95	910 476,58		994,59	A1	55 585,22
<b>Investissement</b>	373 580,33	344 026,31	(3)	-148 367,87	A2	-177 921,89
<b>Fonctionnement</b>	482 305,62	566 450,27	(4)	149 362,46	A3	233 507,11

RESTES A REALISER N-1						
	Dépenses	Recettes		Solde (B)		
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II	183 330,26	III + IV	132 836,87	B1	-50 493,39
<b>Investissement</b>	I	183 330,26	III	132 836,87	B2	-50 493,39
<b>Fonctionnement</b>	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	5 091,83
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	-228 415,28
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	233 507,11

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>183 330,26</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	183 330,26
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>132 836,87</b>
<b>018</b>	<b>RSA</b>	<b>0,00</b>
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (3)</b>	<b>132 836,87</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (3) (5)</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>45</b>	<b>Chapitres d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
<b>70</b>	<b>Prod. services, domaine, ventes diverses</b>	<b>0,00</b>
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>
<b>731</b>	<b>Fiscalité locale</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations et participations (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>APA</b>	<b>0,00</b>
<b>017</b>	<b>RSA / Régularisations de RMI</b>	<b>0,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits spécifiques (4)</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>	<b>A</b>

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	123 029,72	351 445,00

		DEPENSES	RECETTES
+	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	183 330,26	132 836,87
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 177 921,89	(si solde positif) 0,00

=	=	=
	<b>Total de la section d'investissement (2)</b>	<b>484 281,87</b>
		<b>484 281,87</b>

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	595 233,27	590 141,44

		DEPENSES	RECETTES
+	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 5 091,83

=	=	=
	<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>	<b>595 233,27</b>
		<b>595 233,27</b>

<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>1 079 515,14</b>	<b>1 079 515,14</b>
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	191 640,23	183 330,26	48 534,58	48 534,58	231 864,84
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	247 695,24	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>439 335,47</b>	<b>183 330,26</b>	<b>48 534,58</b>	<b>48 534,58</b>	<b>231 864,84</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	11 252,00	11 252,00	11 252,00
16	Emprunts et dettes assimilées	76 948,80	0,00	63 243,14	63 243,14	63 243,14
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>76 948,80</b>	<b>0,00</b>	<b>74 495,14</b>	<b>74 495,14</b>	<b>74 495,14</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>516 284,27</b>	<b>183 330,26</b>	<b>123 029,72</b>	<b>123 029,72</b>	<b>306 359,98</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	13 346,40		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>13 346,40</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>529 630,67</b>	<b>183 330,26</b>	<b>123 029,72</b>	<b>123 029,72</b>	<b>306 359,98</b>
--------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>177 921,89</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>484 281,87</b>
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	361 500,49	132 836,87	14 439,00	14 439,00	147 275,87
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	82 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>443 500,49</b>	<b>132 836,87</b>	<b>14 439,00</b>	<b>14 439,00</b>	<b>147 275,87</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	13 465,42	0,00	47 514,26	47 514,26	47 514,26
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	228 415,28	228 415,28	228 415,28
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>13 465,42</b>	<b>0,00</b>	<b>275 929,54</b>	<b>275 929,54</b>	<b>275 929,54</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>456 965,91</b>	<b>132 836,87</b>	<b>290 368,54</b>	<b>290 368,54</b>	<b>423 205,41</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	217 057,92		57 101,75	57 101,75	57 101,75
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	3 974,71		3 974,71	3 974,71	3 974,71
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>221 032,63</b>		<b>61 076,46</b>	<b>61 076,46</b>	<b>61 076,46</b>

<b>TOTAL</b>	<b>677 998,54</b>	<b>132 836,87</b>	<b>351 445,00</b>	<b>351 445,00</b>	<b>484 281,87</b>
--------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>484 281,87</b>
---	-------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>61 076,46</b>
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$ .

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	213 598,57	0,00	235 093,00	235 093,00	235 093,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	213 700,00	0,00	209 700,00	209 700,00	209 700,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	2 217,00	2 217,00	2 217,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	66 644,00	0,00	77 967,00	77 967,00	77 967,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>493 942,57</b>	<b>0,00</b>	<b>524 977,00</b>	<b>524 977,00</b>	<b>524 977,00</b>
66	Charges financières	7 391,08	0,00	8 165,81	8 165,81	8 165,81
67	Charges spécifiques (3)	1 000,00	0,00	1 014,00	1 014,00	1 014,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>502 333,65</b>	<b>0,00</b>	<b>534 156,81</b>	<b>534 156,81</b>	<b>534 156,81</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	217 057,92		57 101,75	57 101,75	57 101,75
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	3 974,71		3 974,71	3 974,71	3 974,71
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>221 032,63</b>		<b>61 076,46</b>	<b>61 076,46</b>	<b>61 076,46</b>

<b>TOTAL</b>	<b>723 366,28</b>	<b>0,00</b>	<b>595 233,27</b>	<b>595 233,27</b>	<b>595 233,27</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>595 233,27</b>
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	15 000,00	0,00	18 900,00	18 900,00	18 900,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	54 100,00	0,00	54 600,00	54 600,00	54 600,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	99 170,00	0,00	96 732,00	96 732,00	96 732,00
731	Fiscalité locale	251 316,87	0,00	259 143,88	259 143,88	259 143,88
74	Dotations et participations (3)	136 416,95	0,00	142 765,56	142 765,56	142 765,56
75	Autres produits de gestion courante (3)	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>573 003,82</b>	<b>0,00</b>	<b>589 141,44</b>	<b>589 141,44</b>	<b>589 141,44</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>574 003,82</b>	<b>0,00</b>	<b>590 141,44</b>	<b>590 141,44</b>	<b>590 141,44</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>574 003,82</b>	<b>0,00</b>	<b>590 141,44</b>	<b>590 141,44</b>	<b>590 141,44</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>5 091,83</b>
---	-----------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>595 233,27</b>
--	-------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>61 076,46</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	11 252,00	0,00	11 252,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	63 243,14	0,00	63 243,14
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	231 864,84	0,00	231 864,84
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>306 359,98</b>	<b>0,00</b>	<b>306 359,98</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>177 921,89</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>484 281,87</b>
---	-------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	235 093,00		235 093,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	209 700,00		209 700,00
014	Atténuations de produits	2 217,00		2 217,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	77 967,00	0,00	77 967,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	8 165,81	0,00	8 165,81
67	Charges spécifiques (9)	1 014,00	0,00	1 014,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	3 974,71	3 974,71
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		57 101,75	57 101,75
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>534 156,81</b>	<b>61 076,46</b>	<b>595 233,27</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>595 233,27</b>
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	47 514,26	0,00	47 514,26
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	147 275,87	0,00	147 275,87
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		3 974,71	3 974,71
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		57 101,75	57 101,75
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>194 790,13</b>	<b>61 076,46</b>	<b>255 866,59</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>228 415,28</b>
---------------------------------------	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>484 281,87</b>
---	-------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	18 900,00		18 900,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	54 600,00		54 600,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	96 732,00		96 732,00
731	Fiscalité locale	259 143,88		259 143,88
74	Dotations et participations (8)	142 765,56		142 765,56
75	Autres produits de gestion courante (8)	17 000,00	0,00	17 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	1 000,00	0,00	1 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>590 141,44</b>	<b>0,00</b>	<b>590 141,44</b>

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
			<b>5 091,83</b>
			=
			<b>595 233,27</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>A</b>

## DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>529 630,67</b>	<b>183 330,26</b>	<b>0,00</b>	<b>123 029,72</b>	<b>123 029,72</b>	<b>0,00</b>	<b>123 029,72</b>	<b>306 359,98</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	191 640,23	183 330,26	0,00	48 534,58	48 534,58	0,00	48 534,58	231 864,84
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	247 695,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>439 335,47</b>	<b>183 330,26</b>	<b>0,00</b>	<b>48 534,58</b>	<b>48 534,58</b>	<b>0,00</b>	<b>48 534,58</b>	<b>231 864,84</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		11 252,00	11 252,00		11 252,00	11 252,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	76 948,80	0,00		63 243,14	63 243,14		63 243,14	63 243,14
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>76 948,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>74 495,14</b>	<b>74 495,14</b>	<b>0,00</b>	<b>74 495,14</b>	<b>74 495,14</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>516 284,27</b>	<b>183 330,26</b>	<b>0,00</b>	<b>123 029,72</b>	<b>123 029,72</b>	<b>0,00</b>	<b>123 029,72</b>	<b>306 359,98</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	13 346,40			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>13 346,40</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)</b>	<b>177 921,89</b>
---	-------------------

<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>484 281,87</b>
---	-------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

**RECETTES**

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>677 998,54</b>	<b>132 836,87</b>	<b>123 029,72</b>	<b>123 029,72</b>	<b>255 866,59</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	361 500,49	132 836,87	14 439,00	14 439,00	147 275,87
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	82 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>443 500,49</b>	<b>132 836,87</b>	<b>14 439,00</b>	<b>14 439,00</b>	<b>147 275,87</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	13 465,42	0,00	47 514,26	47 514,26	47 514,26
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>13 465,42</b>	<b>0,00</b>	<b>47 514,26</b>	<b>47 514,26</b>	<b>47 514,26</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>456 965,91</b>	<b>132 836,87</b>	<b>61 953,26</b>	<b>61 953,26</b>	<b>194 790,13</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	217 057,92		57 101,75	57 101,75	57 101,75
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	3 974,71		3 974,71	3 974,71	3 974,71
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>221 032,63</b>		<b>61 076,46</b>	<b>61 076,46</b>	<b>61 076,46</b>

<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>	<b>228 415,28</b>
---------------------------------------	-------------------

**COMMUNE DE TROISVILLES - MAIRIE - BP - 2026**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>					<b>484 281,87</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A1</b>

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>529 630,67</b>	<b>183 330,26</b>	<b>0,00</b>	<b>123 029,72</b>	<b>123 029,72</b>	<b>0,00</b>	<b>123 029,72</b>	<b>306 359,98</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203 Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	191 640,23	183 330,26	0,00	48 534,58	48 534,58	0,00	48 534,58	231 864,84
2111 Terrains nus	4 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2112 Terrains de voirie	1 998,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2116 Cimetières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212 Agencements et aménagements de terrains	74 030,40	73 346,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 346,40
2131 Bâtiments publics	79 345,83	85 557,86	0,00	28 634,98	28 634,98	0,00	28 634,98	114 192,84
2152 Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2157 Matériel et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158 Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181 Install. générales, agencements	22 266,00	24 426,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 426,00
2182 Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184 Matériel de bureau et mobilier	10 000,00	0,00	0,00	9 899,60	9 899,60	0,00	9 899,60	9 899,60
2188 Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	247 695,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231 Immobilisations corporelles en cours	247 695,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>439 335,47</b>	<b>183 330,26</b>	<b>0,00</b>	<b>48 534,58</b>	<b>48 534,58</b>	<b>0,00</b>	<b>48 534,58</b>	<b>231 864,84</b>

COMMUNE DE TROISVILLES - MAIRIE - BP - 2026

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		11 252,00	11 252,00		11 252,00	11 252,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00		11 252,00	11 252,00		11 252,00	11 252,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	76 948,80	0,00		63 243,14	63 243,14		63 243,14	63 243,14
1641	Emprunts en euros	76 948,80	0,00		63 243,14	63 243,14		63 243,14	63 243,14
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>76 948,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>74 495,14</b>	<b>74 495,14</b>	<b>0,00</b>	<b>74 495,14</b>	<b>74 495,14</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>516 284,27</b>	<b>183 330,26</b>	<b>0,00</b>	<b>123 029,72</b>	<b>123 029,72</b>	<b>0,00</b>	<b>123 029,72</b>	<b>306 359,98</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	13 346,40			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	13 346,40			0,00	0,00		0,00	0,00
2116	Cimetières	13 346,40			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>13 346,40</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A3</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>677 998,54</b>	<b>132 836,87</b>	<b>123 029,72</b>	<b>123 029,72</b>	<b>255 866,59</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	361 500,49	132 836,87	14 439,00	14 439,00	147 275,87
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	108 551,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	147 382,21	26 264,00	0,00	0,00	26 264,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	11 838,16	12 843,74	14 439,00	14 439,00	27 282,74
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	74 030,40	74 030,40	0,00	0,00	74 030,40
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	19 698,72	19 698,73	0,00	0,00	19 698,73
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	82 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	82 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>443 500,49</b>	<b>132 836,87</b>	<b>14 439,00</b>	<b>14 439,00</b>	<b>147 275,87</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	13 465,42	0,00	47 514,26	47 514,26	47 514,26
10222	FCTVA	11 465,42	0,00	45 514,26	45 514,26	45 514,26
10226	Taxe d'aménagement	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>13 465,42</b>	<b>0,00</b>	<b>47 514,26</b>	<b>47 514,26</b>	<b>47 514,26</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>456 965,91</b>	<b>132 836,87</b>	<b>61 953,26</b>	<b>61 953,26</b>	<b>194 790,13</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	217 057,92		57 101,75	57 101,75	57 101,75
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	3 974,71		3 974,71	3 974,71	3 974,71
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	3 974,71		3 974,71	3 974,71	3 974,71

COMMUNE DE TROISVILLES - MAIRIE - BP - 2026

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00		0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>221 032,63</b>		<b>61 076,46</b>	<b>61 076,46</b>	<b>61 076,46</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>B</b>

## DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>723 366,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>595 233,27</b>	<b>595 233,27</b>	<b>0,00</b>	<b>595 233,27</b>	<b>595 233,27</b>
011	Charges à caractère général (3)	213 598,57	0,00	0,00	235 093,00	235 093,00	0,00	235 093,00	235 093,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	213 700,00	0,00		209 700,00	209 700,00		209 700,00	209 700,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		2 217,00	2 217,00		2 217,00	2 217,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	66 644,00	0,00	0,00	77 967,00	77 967,00	0,00	77 967,00	77 967,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>493 942,57</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>524 977,00</b>	<b>524 977,00</b>	<b>0,00</b>	<b>524 977,00</b>	<b>524 977,00</b>
66	Charges financières	7 391,08	0,00		8 165,81	8 165,81		8 165,81	8 165,81
67	Charges spécifiques (3)	1 000,00	0,00		1 014,00	1 014,00		1 014,00	1 014,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>8 391,08</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 179,81</b>	<b>9 179,81</b>		<b>9 179,81</b>	<b>9 179,81</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>502 333,65</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>534 156,81</b>	<b>534 156,81</b>	<b>0,00</b>	<b>534 156,81</b>	<b>534 156,81</b>
023	Virement à la section d'investissement	217 057,92			57 101,75	57 101,75		57 101,75	57 101,75
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	3 974,71			3 974,71	3 974,71		3 974,71	3 974,71
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>221 032,63</b>			<b>61 076,46</b>	<b>61 076,46</b>		<b>61 076,46</b>	<b>61 076,46</b>

<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>595 233,27</b>
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

**RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>574 003,82</b>	<b>0,00</b>	<b>590 141,44</b>	<b>590 141,44</b>	<b>590 141,44</b>
013	Atténuations de charges (2)	15 000,00	0,00	18 900,00	18 900,00	18 900,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	54 100,00	0,00	54 600,00	54 600,00	54 600,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	99 170,00	0,00	96 732,00	96 732,00	96 732,00
731	Fiscalité locale	251 316,87	0,00	259 143,88	259 143,88	259 143,88
74	Dotations et participations (2)	136 416,95	0,00	142 765,56	142 765,56	142 765,56
75	Autres produits de gestion courante (2)	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>573 003,82</b>	<b>0,00</b>	<b>589 141,44</b>	<b>589 141,44</b>	<b>589 141,44</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>574 003,82</b>	<b>0,00</b>	<b>590 141,44</b>	<b>590 141,44</b>	<b>590 141,44</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>	<b>5 091,83</b>
--	-----------------

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>595 233,27</b>
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>723 366,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>595 233,27</b>	<b>595 233,27</b>	<b>0,00</b>	<b>595 233,27</b>	<b>595 233,27</b>
011	Charges à caractère général (4)	213 598,57	0,00	0,00	235 093,00	235 093,00	0,00	235 093,00	235 093,00
60611	Eau et assainissement	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60612	Énergie - Électricité	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
60622	Carburants	2 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
60623	Alimentation	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
60631	Fournitures d'entretien	4 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
60633	Fournitures de voirie	3 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60636	Vêtements de travail	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	5 000,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6067	Fournitures scolaires	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
611	Contrats de prestations de services	600,00	0,00	0,00	600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
612	Redevances de crédit-bail	10 000,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
613	Locations	16 398,57	0,00	0,00	26 000,00	26 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00
61521	Entretien terrains	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	10 000,00	0,00	0,00	12 682,00	12 682,00	0,00	12 682,00	12 682,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
61551	Entretien matériel roulant	3 800,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6156	Maintenance	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6161	Multirisques	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
618	Divers	8 000,00	0,00	0,00	3 311,00	3 311,00	0,00	3 311,00	3 311,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	10 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	1 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	4 000,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00

COMMUNE DE TROISVILLES - MAIRIE - BP - 2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6281	Concours divers (cotisations)	200,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 300,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6288	Autres services extérieurs	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	1 300,00	0,00		1 300,00	1 300,00	0,00	1 300,00	1 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	213 700,00	0,00		209 700,00	209 700,00		209 700,00	209 700,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	3 300,00	0,00		3 300,00	3 300,00		3 300,00	3 300,00
6411	Personnel titulaire	105 000,00	0,00		110 000,00	110 000,00		110 000,00	110 000,00
6413	Personnel non titulaire	26 000,00	0,00		26 000,00	26 000,00		26 000,00	26 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	9 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	66 000,00	0,00		66 000,00	66 000,00		66 000,00	66 000,00
6470	Autres charges sociales	400,00	0,00		400,00	400,00		400,00	400,00
648	Autres charges de personnel	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		2 217,00	2 217,00		2 217,00	2 217,00
7391112	Dégrèv. taxe habit. / logements vacants	0,00	0,00		2 217,00	2 217,00		2 217,00	2 217,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	66 644,00	0,00	0,00	77 967,00	77 967,00	0,00	77 967,00	77 967,00
65131	Bourses	1 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
65132	Prix	800,00	0,00		800,00	800,00	0,00	800,00	800,00
65311	Indemnités de fonction	18 500,00	0,00		27 750,00	27 750,00	0,00	27 750,00	27 750,00
65313	Cotisations de retraite	900,00	0,00		1 350,00	1 350,00	0,00	1 350,00	1 350,00
65315	Formation	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	29 394,00	0,00		29 767,00	29 767,00	0,00	29 767,00	29 767,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	4 500,00	0,00		4 700,00	4 700,00	0,00	4 700,00	4 700,00
65568	Autres contributions	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	150,00	0,00		150,00	150,00	0,00	150,00	150,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6585	Intérêts moratoires	0,00	0,00		50,00	50,00	0,00	50,00	50,00

COMMUNE DE TROISVILLES - MAIRIE - BP - 2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
65883	Déficits sur opérations de gestion	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	400,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>493 942,57</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>524 977,00</b>	<b>524 977,00</b>	<b>0,00</b>	<b>524 977,00</b>	<b>524 977,00</b>
66	Charges financières	7 391,08	0,00		8 165,81	8 165,81		8 165,81	8 165,81
66111	Intérêts réglés à l'échéance	7 391,08	0,00		8 165,81	8 165,81		8 165,81	8 165,81
67	Charges spécifiques (4)	1 000,00	0,00		1 014,00	1 014,00		1 014,00	1 014,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	0,00		1 014,00	1 014,00		1 014,00	1 014,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>8 391,08</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 179,81</b>	<b>9 179,81</b>		<b>9 179,81</b>	<b>9 179,81</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>502 333,65</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>534 156,81</b>	<b>534 156,81</b>	<b>0,00</b>	<b>534 156,81</b>	<b>534 156,81</b>
023	Virement à la section d'investissement	217 057,92			57 101,75	57 101,75		57 101,75	57 101,75
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	3 974,71			3 974,71	3 974,71		3 974,71	3 974,71
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	3 974,71			3 974,71	3 974,71		3 974,71	3 974,71
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>221 032,63</b>			<b>61 076,46</b>	<b>61 076,46</b>		<b>61 076,46</b>	<b>61 076,46</b>

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>574 003,82</b>	<b>0,00</b>	<b>590 141,44</b>	<b>590 141,44</b>	<b>590 141,44</b>
013	Atténuations de charges (3)	15 000,00	0,00	18 900,00	18 900,00	18 900,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	15 000,00	0,00	18 900,00	18 900,00	18 900,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	54 100,00	0,00	54 600,00	54 600,00	54 600,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	5 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
7032	Stationnement et location voie publique	800,00	0,00	800,00	800,00	800,00
7063	Redev.serv.à caractère sportif,loisirs	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	24 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00
70688	Autres prestations de services	14 000,00	0,00	14 500,00	14 500,00	14 500,00
70878	Remb. frais par des tiers	2 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	300,00	0,00	300,00	300,00	300,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	99 170,00	0,00	96 732,00	96 732,00	96 732,00
73211	Attribution de compensation	49 640,00	0,00	49 885,00	49 885,00	49 885,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	20 600,00	0,00	19 126,00	19 126,00	19 126,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	28 930,00	0,00	27 721,00	27 721,00	27 721,00
731	Fiscalité locale	251 316,87	0,00	259 143,88	259 143,88	259 143,88
73111	Impôts directs locaux	242 952,00	0,00	250 779,00	250 779,00	250 779,00
73141	Accise sur l'électricité	8 364,87	0,00	8 364,88	8 364,88	8 364,88
74	Dotations et participations (3)	136 416,95	0,00	142 765,56	142 765,56	142 765,56
74111	Dotation forfaitaire des communes	33 329,00	0,00	32 980,00	32 980,00	32 980,00
741121	DSR des communes	58 330,00	0,00	60 024,00	60 024,00	60 024,00
741127	DNP des communes	12 660,00	0,00	12 631,00	12 631,00	12 631,00
742	Dot. aux élus locaux	3 320,00	0,00	4 150,00	4 150,00	4 150,00
744	FCTVA	1 403,95	0,00	1 566,56	1 566,56	1 566,56
7478	Participation Autres organismes	6 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	17 474,00	0,00	20 494,00	20 494,00	20 494,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	3 900,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	1 420,00	1 420,00	1 420,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
752	Revenus des immeubles	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>573 003,82</b>	<b>0,00</b>	<b>589 141,44</b>	<b>589 141,44</b>	<b>589 141,44</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>574 003,82</b>	<b>0,00</b>	<b>590 141,44</b>	<b>590 141,44</b>	<b>590 141,44</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
9624627033	04/07/2025	100 000,00	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		100 000,00	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					932 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					932 000,00									
435955E	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE		25/04/2017	15/04/2018	150 000,00	F		1,340	0,000		A	P	O	A-1
7646300	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE				700 000,00	F		4,010	0,000		T	P	O	A-1
989206E	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	05/05/2025	28/05/2025	25/08/2025	82 000,00	F		3,670	0,000		A	F		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									

COMMUNE DE TROISVILLES - MAIRIE - BP - 2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>932 000,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		264 386,48					63 243,14	8 165,81	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		264 386,48					63 243,14	8 165,81	0,00	0,00
435955E		0,00	A-1	52 684,53	4,00	F		1,340	12 909,34	705,97	0,00	0,00
7646300		0,00	A-1	129 701,95	2,00	F		4,010	50 333,80	4 450,44	0,00	0,00
989206E		0,00	A-1	82 000,00	1,00	F		3,670	0,00	3 009,40	0,00	0,00
<b>1643 Emprunts en devises (total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

**COMMUNE DE TROISVILLES - MAIRIE - BP - 2026**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>264 386,48</b>					<b>63 243,14</b>	<b>8 165,81</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	264 386,48	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>B2</b>

**METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>	
L	Réseau ADSL	30	23/07/2020

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.3</b>

### ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
<b>Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>					<b>335 577,05</b>	<b>55 628,68</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
	2018	X	Résidence Mont de Merval 01		311 274,82	39 058,06	14,00	A	F	1,950	F	1,950	A-1		0,00	0,00		
	2018	X	HLM AVESNOISE PLACE EGLISE 02		24 302,23	16 570,62	17,00	A	F	1,450	F	1,450	A-1		0,00	0,00		
<b>Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>									<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
<b>Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>									<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>335 577,05</b>	<b>55 628,68</b>									<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.4</b>

### CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	95 717,16
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	95 717,16
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>191 434,32</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>590 141,44</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)</b>	<b>I / II</b>	<b>32,44</b>

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-1 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES</b>	<b>B8</b>

**SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>1,00</b>	<b>2,00</b>	<b>3,00</b>	<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>
Adjoint technique	C	1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique ppal 2° cl	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Adjoint d'animation ppal 2° cl	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**COMMUNE DE TROISVILLES - MAIRIE - BP - 2026**

<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		<b>2,00</b>	<b>3,00</b>	<b>5,00</b>	<b>5,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :  $ETPT = \text{Effectifs physiques} \times \text{quotité de temps de travail} \times \text{période d'activité dans l'année}$

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ( $0,8 \times 6 / 12$ ).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 POL : Police.  
 POMP : Sapeurs-pompiers.  
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :  
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
 326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
 343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
 333-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>B11.1</b>

**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</b>			
<b>EPCI</b>			
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
SIDEC : IRVE + COTIS + MARCHE ELEC + MARCHE GAZ		SFP	2 305,48
SIAN - Cotisations défense incendie		SFP	4 085,00
SIVU MURS MITOYENS	01/07/2015	SFP	4 627,87

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-177 921,89	-177 921,89
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	-50 493,39	-50 493,39
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-228 415,28	-228 415,28

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	228 415,28	228 415,28
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-228 415,28	-228 415,28
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	63 243,14	63 243,14
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	108 590,72	108 590,72
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	45 347,58	45 347,58

(1) Éléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Équilibre budgétaire - Dépenses" et "Équilibre budgétaire - Recette"

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>63 243,14</b>	<b>63 243,14</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>63 243,14</b>	<b>63 243,14</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	63 243,14	63 243,14
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.3</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>108 590,72</b>	<b>III</b> <b>108 590,72</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>47 514,26</b>	<b>47 514,26</b>
10222	FCTVA	45 514,26	45 514,26
10226	Taxe d'aménagement (3)	2 000,00	2 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>61 076,46</b>	<b>61 076,46</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2804421	<i>Sub nat privé - Biens mob, mat, études</i>	3 974,71	3 974,71
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	57 101,75	57 101,75

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS</b>	<b>D3</b>

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>						
TFPB	544 749,00	0,00	35,29	0,00	200 941,00	0,00
TFPNB	63 772,00	0,00	64,02	0,00	41 101,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	41 349,00	0,00	18,27	0,00	3 946,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>649 870,00</b>	<b>0,00</b>			<b>245 988,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 13/04/2026

Présenté par Le MAIRE (1),

A Troisvilles, le 24/04/2026

Délibéré par l'assemblée le Conseil municipal(2), réunie en session ordinaire

A Troisvilles, le 24/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil municipal (2),(3).

BLARY Guislaine	
BURLION Francis	
DAVAIN Marie-Paule	
DENZEZ Marie-Annick	
GRASSART Patrice	
HERBIN Aurélien	
KACZALA Yannick	
LACOMBLEZ Romain	
LECLERCQ Fanny	
PUCH Isabelle	
QUENNESON Jean-Michel	
RICHARD Jérémy	
ROUTIER Stéphanie	
SANTERRE Françoise	
TAMBOISE Emmanuel	

Certifié exécutoire par Le MAIRE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Troisvilles, le 24/04/2026

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.